



Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question parlementaire** à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet du subventionnement des projets de partenariat réalisés en langue luxembourgeoise dans le cadre du programme Erasmus+.

A travers le programme Erasmus+, doté d'un budget de plus de 14 Mrd. € pour la période 2014-2020, la Commission européenne soutient financièrement une panoplie d'actions et d'activités dans les domaines de la formation continue pour adultes, de l'enseignement et de l'éducation des jeunes, de l'échange transfrontalier entre élèves et étudiants et du sport. Dans ce contexte, la Commission soutient diverses organisations qui travaillent dans le cadre de partenariats internationaux et contribue à partager, voire à promouvoir des pratiques innovantes dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Or, selon mes informations, il n'est dorénavant plus possible de déposer une candidature pour des projets de partenariat faisant partie du programme Erasmus+ et concernant plus précisément les domaines des enseignements et formations professionnels en langue luxembourgeoise.

Dans ce contexte, j'aimerais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. Monsieur le Ministre, peut-il confirmer ces propos?
2. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre connaît-il les raisons qui ont mené les instances responsables du programme Erasmus+ à ne plus accepter des projets de partenariat au niveau de l'enseignement et de la formation professionnels à réaliser en langue luxembourgeoise?
3. Quel est en l'occurrence le nombre de projets ayant été introduits et réalisés en langue luxembourgeoise depuis la mise en place du programme Erasmus+?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Josée Lorsché
Députée